

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100430-0000005303-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication : 07/05/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-6-5-3

Séance du vendredi 30 avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010, relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-5-6 du Conseil Général du 9 décembre 2009 modifiant les règles de subventionnement des documents d'urbanisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer des subventions pour des études liées aux documents d'urbanisme d'un montant total de **22 498,00 euros**. Ces subventions sont attribuées en faveur de la commune et de l'EPCI cités en annexe du rapport selon les modalités rappelées dans le rapport ; ces montants sont prélevés sur le programme F215, imputation 0-204-71-20414-2692-006.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions